



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Commune de Clichy-sous-Bois

Département de la Seine-St-Denis
Arrondissement du Raincy
Le nombre de conseillers
en exercice est de : 35

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° : DEL 2019 06 176

Objet : COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - BUDGET PRINCIPAL

Domaine : Finances

Rapporteur : Olivier KLEIN

L'an deux mille dix neuf, le vingt sept juin à 19 H 00, le Conseil Municipal de Clichy-sous-Bois s'est réuni sous la présidence de Monsieur Olivier KLEIN, Maire.

PRESENTS :

Olivier KLEIN, Abdelali MEZIANE, Marie-Florence DEPRINCE, Joëlle VUILLET, Djamilia BEKKAYE, Cumhur GUNESLIK, Jean-François QUILLET, Stéphanie MAUPOUSSIN, Georges MALASSENET, Patrick BOURIQUET, Sylvie TCHARLAIAN, Christine DELORMEAU, Saida DJEMA, Stéphane TESTE, Fouzia NEBZRY, Maurice THEVAMANO HARAN, Véronique LEVY BAHLOUL, Mohamed DINE, Mohamed-salah BOULABIZA, Yves BARSACQ

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Samira TAYEBI a donné pouvoir à Marie-Florence DEPRINCE, Mariam CISSE a donné pouvoir à Véronique LEVY BAHLOUL, Mehdi BIGADERNE a donné pouvoir à Stéphanie MAUPOUSSIN, Fayçale BOURICHA a donné pouvoir à Saida DJEMA, Anne JARDIN a donné pouvoir à Christine DELORMEAU, Samira GUERROUJ a donné pouvoir à Olivier KLEIN, Ahmet YALCINKAYA a donné pouvoir à Cumhur GUNESLIK, Alan ASLAN a donné pouvoir à Mohamed DINE, Angélique DAMBREVILLE a donné pouvoir à Sylvie TCHARLAIAN, Imad JAIEL a donné pouvoir à Djamilia BEKKAYE, Abdelkrim SEGHIRI a donné pouvoir à Abdelali MEZIANE

ABSENTS :

Nadia ZAID, Abdelkader BENTAHAR, Tovaraka ARYARATNAM, Abderrahmane BOUHOUT

SECRETAIRE DE SEANCE : Joëlle VUILLET

Rapport au Conseil Municipal :

Le compte administratif, établi par l'ordonnateur, retrace l'exécution du budget de l'exercice écoulé. Intégrant les mouvements financiers effectivement opérés, il peut constater une différence entre les dépenses et les recettes de chaque section inscrites au budget, ce dernier étant un acte de prévision.

La détermination des résultats à la clôture de l'exercice est dès lors rendue possible, en vue de leur affectation au budget de l'année suivante.

Au terme de l'exercice 2018, le compte administratif du budget principal de la Ville fait apparaître les éléments suivants :

Au titre de la section de fonctionnement

Recettes : 54 538 143,62 euros.
Dépenses : 49 312 082,06 euros.

Résultat de clôture (excédent) : 5 226 061,56 euros.

Au titre de la section d'investissement

Recettes : 19 479 245,11 euros.
Dépenses : 9 607 224,10 euros.

Déficit antérieur reporté : - 4 685 969,03 euros.

Résultat de clôture (excédent) : 5 186 051,98 euros.



La section d'investissement présente par ailleurs à la clôture de l'exercice 2018, les restes à réaliser suivants :

Dépenses reportées : 2 225 412,84 euros.

Recettes reportées : 1 152 018,93 euros.

Le Conseil Municipal est invité à approuver le compte administratif 2018 du budget principal de la Ville.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 1612-12,

Vu le Compte administratif 2018 présenté par le Maire, Ordonnateur de la Commune, ci-annexé,

Vu le rapport du compte administratif 2018 ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Municipale,

Considérant l'obligation pour la commune de valider le compte administratif du budget principal,

Monsieur le Maire quitte le Conseil Municipal en application de l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal est présidé par Ali Méziane, 2ème adjoint au maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Ne prend pas part au vote :

Olivier KLEIN

A LA MAJORITE

Pour : 29

Abstention : 1

Mohamed-salah BOULABIZA

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'approuver le Compte Administratif 2018 du Budget principal de la Ville.

ARTICLE 2 :

De prendre acte du résultat de clôture, à savoir :

Au titre de la section de fonctionnement

Recettes : 54 538 143,62 euros.

Dépenses : 49 312 082,06 euros.

Résultat de clôture (excédent) : 5 226 061,56 euros.

Au titre de la section d'investissement

Recettes : 19 479 245,11 euros.

Dépenses : 9 607 224,10 euros.

Déficit antérieur reporté : - 4 685 969,03 euros.

Résultat de clôture (excédent) : 5 186 051,98 euros.

ARTICLE 3 :

De prendre acte des restes à réaliser en section d'investissement à la clôture de l'exercice 2018, reportés au budget 2019 :



Dépenses reportées : 2 225 412,84 euros.

Recettes reportées : 1 152 018,93 euros.

Délibéré en séance le jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Maire



Olivier KLEIN

The signature is a handwritten name in black ink, written over a horizontal line. To the left of the signature is a circular blue official stamp of the Mayor of Clichy-sous-Bois, which includes the text "MAIRIE de CLICHY-sous-BOIS" and "93 - Seine-Saint-Denis".

"Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif ou gracieux devant Monsieur le Maire de Clichy-sous-Bois dans le délai de deux mois à compter de sa notification. L'absence de réponse dans un délai de deux mois vaut décision implicite de rejet. Le présent acte peut également faire l'objet d'un recours contentieux, dans un délai de 2 mois à compter de sa date de publication ou de notification, auprès du Tribunal Administratif de Montreuil-sous-Bois, 7, rue Catherine Puig - 93100 Montreuil-sous-Bois."

